



Avis au titre de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis après la mise en marché

Nom du produit : Prosaro Pro
Numéro d'homologation : 34093
Numéro de la demande : 2020-0212
Numéro de document de l'ARLA : 3213093

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation prenant fin le 31 décembre 2026, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le 31 décembre 2021 accompagnés des CODO précisés. Les réponses partielles aux exigences en matière de données ne seront pas acceptées.

PARTIE 3 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES CONCENTRÉS DE FABRICATION ET DES PRÉPARATIONS COMMERCIALES FORMULÉS À PARTIR DE MATIÈRES ACTIVES DE QUALITÉ TECHNIQUE OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ HOMOLOGUÉS

CODO : 3.5.10
Titre : Étude sur la stabilité pendant l'entreposage

Exigences après la mise en marché : Les résultats préliminaires de l'étude de 1 an sur la stabilité pendant l'entreposage à la température ambiante montrent que les concentrations des principes actifs respectent les limites certifiées établies. Cependant, le rapport définitif n'a pas été présenté. Cette étude conforme aux BPL est requise à titre de renseignement après la mise en marché. Le rapport définitif doit être présenté d'ici le 31 décembre 2021.